

**77<sup>e</sup> SÉANCE COMMUNE DU FORUM  
POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 20 mai 2020  
  
Ouverture : 10 heures  
Clôture : 13 h 25
  
2. Président : Ambassadeur Y. Tsymbaliuk (FCS) (Ukraine)  
Ambassadeur I. Hasani (CP) (Albanie)

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président (FCS) a rappelé aux participants les modalités techniques régissant la tenue de réunions par téléconférence pendant la pandémie du Covid-19.

Motion d'ordre : Fédération de Russie, Président (FCS)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA  
RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DE L'ONU

- *Exposé de M<sup>me</sup> O. Xhaçka, Ministre de la défense, Albanie*
- *Exposé de M<sup>me</sup> T. Kovalchuk, Vice-Ministre de l'intérieur, Ukraine*
- *Exposé de l'Ambassadrice Verveer, Représentante spéciale de la Présidence en exercice de l'OSCE pour les questions de genre*

Président (FCS), Président (PC), Ministre albanaise de la défense (FSC-PC.DEL/22/20 OSCE+), Vice-Ministre ukrainienne de l'intérieur (FSC-PC.DEL/21/20), Représentante spéciale de la Présidence en exercice pour les questions de genre (FSC-PC.DEL/23/20 OSCE+), Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de

l'ONU (Albanie) (annexe 1), Croatie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 2), Royaume-Uni (annexe 3), Allemagne (annexe 4), Turquie (FSC-PC.DEL/17/20 OSCE+), Suisse (FSC-PC.DEL/14/20 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 5), France (annexe 6), Kazakhstan (annexe 7), Liechtenstein (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Finlande, de la France, de l'Islande, du Kazakhstan, de la Lettonie, de Malte, de la Mongolie, des Pays-Bas, du Représentant spécial et Coordinateur pour la lutte contre la traite des êtres humains, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, du Secrétaire général de l'OSCE, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse) (FSC-PC.DEL/12/20), États-Unis d'Amérique (annexe 8), Canada (FSC-PC.DEL/19/20 OSCE+), Espagne (annexe 9), Géorgie (FSC-PC.DEL/13/20 OSCE+), Azerbaïdjan, Arménie, Slovaquie, Bulgarie (annexe 10), Afghanistan (partenaire pour la coopération) (FSC-PC.DEL/15/20 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE (FSC-PC.GAL/3/20 OSCE+), Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 11)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 1

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA COORDONNATRICE DU FCS POUR  
LES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU (ALBANIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, messieurs,  
Chers collègues,

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de la réunion commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent (PC) en ma qualité de coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Je vous remercie d'avoir programmé cet important dialogue de sécurité et de continuer à placer les femmes et la paix et la sécurité parmi vos priorités.

Je tiens à féliciter nos orateurs invités pour leurs exposés convaincants et instructifs, qui vont enrichir le débat sur l'application de la résolution 1325.

Il y a vingt ans, la communauté internationale s'est réunie et a adopté à l'unanimité cette résolution historique. Quatre ans plus tard, les États participants de l'OSCE ont adopté le Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes, qui a été suivi d'un certain nombre de décisions du Conseil ministériel et d'activités, de programmes, de projets, de publications et d'initiatives intégrant la dimension de genre.

La résolution 1325, j'en conviens, ne concerne pas seulement la condition de la femme. Elle est transversale, impliquant les trois dimensions de l'OSCE, et nous devrions la traiter comme telle.

Malheureusement, aucun État n'est parvenu à ce jour à une égalité complète entre les sexes et les progrès réalisés à cet égard sont lents. À l'évidence, des efforts supplémentaires peuvent être faits et restent à faire pour honorer pleinement les engagements pris.

Lors du dernier dialogue de sécurité sur la résolution 1325 tenu en mars sous la Présidence turque du FCS, la question des plans d'action nationaux a été portée à notre attention. Permettez-moi de rappeler qu'au cours des cinq dernières années, le nombre de plans d'action nationaux est passé de 27 à 36, mais que 37 % des États participants de

l'OSCE n'en disposent toujours pas. J'encourage les États participants à commencer à œuvrer dans ce sens, à demander une assistance si nécessaire et à continuer de mettre en œuvre leurs engagements.

L'année dernière, lors du Conseil ministériel de Bratislava, en commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, les États participants ont réaffirmé leur engagement en faveur du programme sur les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, ils ont rappelé que les connaissances, les compétences et l'expérience des femmes et des hommes étaient essentielles à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE, y compris la mise en œuvre du Code de conduite, et souligné leur détermination à assurer et à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à participer pleinement et utilement à ce processus.

Dans le cadre de l'échange annuel d'informations sur le Code de conduite, je voudrais encourager les États participants à continuer de répondre sur une base volontaire aux questions relatives à la résolution 1325, dans laquelle la notion de genre joue un rôle essentiel, en particulier en ce qui concerne la prévention, la participation et la protection. L'échange annuel d'informations démontre que les États participants sont attachés à la transparence, au renforcement de la confiance et de la sécurité, à la promotion de la stabilité régionale et au partage de valeurs communes.

Un expert engagé par le Centre de prévention des conflits a rédigé un rapport sur les réponses communiquées par 37 États participants concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'échange d'informations de 2019 sur le Code de conduite. Dans ce rapport, il analyse de plus près les réponses et fait le point sur la situation actuelle de l'examen et de l'application de la résolution 1325. Le rapport d'étude doit être présenté lors du neuvième Débat annuel à venir sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui sera l'occasion pour les États participants de contribuer à la discussion.

Je souhaite également attirer votre attention sur la troisième édition du programme de bourses de formation de l'OSCE pour la paix et la sécurité. Cette année, 150 jeunes boursiers (135 femmes provenant de 46 États participants de l'OSCE et de sept partenaires pour la coopération, et 15 hommes) ont déjà commencé une formation en ligne d'une durée de huit semaines sur la prévention et la résolution des conflits par la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE. Par la suite, un cours de formation présentiel d'une semaine sera organisé dans le courant de l'année à Vienne. Un rapport sur les retombées du programme de bourses a montré qu'il avait permis d'accroître les connaissances des participants, d'approfondir les questions de sécurité, de faciliter les possibilités de mise en réseau et de permettre aux étudiants de renforcer leurs compétences professionnelles et personnelles, telles que l'acquisition de connaissances, la confiance en soi et la motivation.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du réseau Women in the First Dimension (W1D), j'ai également le plaisir d'annoncer que les efforts et les travaux réalisés pour mettre en place le programme de mentorat ont déjà commencé et se poursuivent en ce moment même. Ce programme est l'une des deux initiatives que le réseau a lancées dès sa création. Le premier échange virtuel sur le

programme de mentorat aura lieu avant l'intersession d'été. L'objectif est de se faire une première idée du niveau d'intérêt des États participants et de réunir les premiers volontaires pour jouer le rôle de mentors et de mentorés. Comme annoncé lors du lancement du réseau en mars, le programme de mentorat a pour but de réunir des experts femmes et hommes ainsi que de jeunes collègues qui œuvrent dans la première dimension de l'OSCE pour apprendre, partager des expériences et perfectionner leurs compétences professionnelles. De plus amples informations sur ce programme seront fournies en temps utile.

Je voudrais, enfin et surtout, saluer l'adoption, en mars 2020, par les États membres de l'Union européenne, de la stratégie quinquennale d'égalité entre les hommes et les femmes (2020–2025), axée sur une Europe de l'égalité des sexes.

Je me joins à l'appel et au soutien indéfectible exprimés par l'Union européenne en faveur de l'adoption du plan d'action proposé à l'échelle de l'OSCE pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Au moment où nous célébrons le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution, ce plan d'action entend rappeler avec force que la mise en œuvre intégrale du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité reste une priorité, car il a une incidence directe sur la réalisation de l'objectif de sécurité globale de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal du jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

La délégation croate, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'Union européenne et ses États membres souhaitent chaleureusement la bienvenue aux distinguées oratrices de cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent et les remercient pour leurs exposés instructifs. Nous félicitons la Présidence ukrainienne du FCS et la Présidence albanaise de l'OSCE d'avoir consacré pour la première fois cette séance commune au programme pour les femmes, la paix et la sécurité et de s'être engagées à le mettre en œuvre.

La réalisation de l'égalité des genres est une valeur fondamentale de l'UE, qui continue d'être à l'avant-garde du mouvement mondial visant à impliquer, autonomiser, protéger et soutenir les femmes et les filles afin d'instaurer la paix et la sécurité. Le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, qui se compose de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et de ses résolutions complémentaires, élargit le champ de la sécurité traditionnelle en soulignant l'importance de la dimension de genre dans la paix et la sécurité. Il met l'accent sur la participation pleine, équitable et significative des femmes aux processus décisionnels liés à la paix et à la sécurité, notamment la prévention des crises, les processus de paix, les interventions de secours et de relèvement, ainsi que la protection contre la violence due aux conflits. Le programme souligne que l'égalité des genres est au cœur des questions de paix et de sécurité et que les perspectives de genre font partie intégrante de la paix et de la sécurité. Il indique en outre qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre pour prévenir les conflits. En fait, les rapports du Secrétaire général de l'ONU montrent que lorsque les femmes sont intégrées de manière significative dans les processus de paix, les chances que les accords de paix soient mis en œuvre sur une période de deux ans augmentent de 20 % et sur 15 ans de 25 %.

Il est donc de la plus haute importance que l'OSCE continue à favoriser et à défendre la participation significative, effective et équitable des femmes à toutes les formes de prévention des conflits et pas uniquement à celles qui sont liées aux femmes ou au genre. Dans son plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, l'Union européenne reconnaît que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des conditions préalables à une gestion efficace du cycle des conflits, qui comprend la résolution des conflits, la médiation, la consolidation et le maintien de la paix, la réponse humanitaire et la

reconstruction après un conflit, y compris la démobilisation, le désarmement, la réinsertion et la réforme du secteur de la sécurité.

La pandémie de Covid-19 qui sévit actuellement continue d'avoir des répercussions sur de nombreux aspects de notre vie. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il est important que les mécanismes d'intervention face aux crises tiennent compte de la dimension de genre. Nous demandons à tous les acteurs concernés de soutenir la participation pleine, équitable et significative des femmes aux négociations de cessez-le-feu et de paix en cours, aux transitions politiques, à la mise en œuvre des accords de paix et à la prise de décision en matière de sortie de crise, conformément au programme pour les femmes, la paix et la sécurité, et d'en assurer le suivi, notamment en utilisant des outils numériques. Nous encourageons également les États participants à contribuer au financement d'urgence des organisations locales et régionales de femmes, en particulier dans les pays touchés par des conflits. Nous voudrions également attirer l'attention sur le sort des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont beaucoup sont des femmes et des filles.

Le rôle de chef de file des femmes dans tous les domaines d'action liés à la paix et à la sécurité est crucial. L'Union européenne s'engage à faire en sorte que les femmes et les filles participent de manière égale et importante à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la prévention et à la protection contre la violence liée aux conflits, y compris toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre. L'Union européenne réaffirme également que la participation des hommes et des garçons est importante car ils sont autant d'agents positifs du changement pouvant s'attaquer aux stéréotypes de genre et aux mécanismes d'exclusion sociale.

Nous demandons à l'OSCE de poursuivre ses efforts en faveur d'une représentation équitable des femmes à tous les échelons dans le but de parvenir à un équilibre entre les sexes, en particulier aux niveaux supérieurs et décisionnels, dans toutes les structures et missions de terrain de l'OSCE. Nous devons tous redoubler d'efforts pour identifier et supprimer tous les obstacles à la participation équitable des femmes et des hommes dans le secteur de la paix et de la sécurité. L'égalité des chances et la représentation paritaire sont des questions qui relèvent de la démocratie et de la sécurité inclusive. L'Union européenne souligne en outre le rôle que les États participants peuvent jouer à cet égard en ce qui concerne les postes détachés à l'OSCE. L'Union européenne salue également toutes les initiatives, y compris les réseaux informels, qui contribuent à la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au sein de l'OSCE, notamment le réseau des femmes dans la première dimension, récemment lancé, et se félicite des efforts qui sont déployés pour mettre en place le programme de mentorat.

L'Union européenne reconnaît la valeur ajoutée du questionnaire annuel du Code de conduite de l'OSCE relatifs aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui permet aux États participants de fournir volontairement des informations sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous encourageons tous les États participants à l'utiliser. L'amélioration de la qualité des informations et des données communiquées aidera l'OSCE à intensifier ses activités de renforcement des capacités et de formation, ainsi que son appui aux procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, qui sont tous des éléments cruciaux pour combler le déficit de mise en œuvre.

Nous avons tous, l'OSCE et les États participants, fait des efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et enregistré plusieurs succès en la matière. Il reste cependant beaucoup à faire, notamment inciter la haute direction de l'OSCE à s'engager de façon résolue et permanente, obtenir une participation significative des femmes à ces processus et intégrer systématiquement la perspective de genre dans tous les domaines politiques. On note, par exemple, que la mise en place, à l'échelle de l'OSCE, d'un plan d'action régional qui aborde les dimensions régionales spécifiques du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et sa mise en œuvre, est une ambition qui n'a pas encore été réalisée.

L'Union européenne reste convaincue qu'un renforcement des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité ainsi que de la participation des femmes à toutes les activités de l'OSCE contribuerait à l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité et consoliderait ainsi l'Organisation. À cet égard, le fait de ne pas procéder à une analyse des disparités femmes-hommes et à l'intégration d'une dimension de genre pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de parvenir à la paix et à la sécurité et, partant, sur le rôle de l'OSCE en tant qu'organisation régionale de sécurité.

Nous insistons sur la nécessité de maintenir une collaboration et une coopération étroites entre les États participants, les partenaires pour la coopération, le Secrétariat de l'OSCE, les missions de terrain et les institutions autonomes, à tous les stades de la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité et tout au long du processus de réalisation. Nous encourageons également le resserrement des liens et une coopération plus étroite avec la société civile, les organisations de la société civile locales, régionales et internationales, les militants de base, les militantes des droits de la personne et les organisations de défense des droits de la femme.

En conclusion, l'Union européenne appelle l'OSCE et les États participants à intensifier leurs efforts afin de mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Vingt ans après, il est grand temps de combler le déficit de mise en œuvre.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>1</sup>, la Serbie<sup>1</sup> et l'Albanie<sup>1</sup>, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin souscrivent à cette déclaration.

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil Permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 3

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**

Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Merci, Monsieur le Président.

En tant que Président du Comité de sécurité, Président du Réseau MenEngage de l'OSCE et ambassadeur de mon pays, je tiens à remercier la Présidence ukrainienne du FCS et la Présidence albanaise de l'OSCE d'avoir mis l'agenda « Femmes, paix et sécurité » au rang de leurs priorités et d'avoir consacré le dialogue de sécurité d'aujourd'hui à ce sujet important. Cette initiative renforce l'importance de l'égalité de genre dans la concrétisation des efforts en faveur de la paix et de la sécurité.

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude aux distinguées oratrices – la Ministre de la défense de l'Albanie, la Vice-Ministre de l'intérieur de l'Ukraine et la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de genre – pour le temps précieux qu'elles nous ont consacré aujourd'hui. Leur éclairage, très intéressant, montrent les grands progrès accomplis mais aussi les enjeux complexes qui continuent d'accompagner l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans la zone de l'OSCE.

Monsieur le Président,

C'est en mars, sous la Présidence turque, que nous avons eu pour la dernière fois l'occasion de discuter de cet agenda. Depuis, nous vivons une crise sans précédent qui a bouleversé notre existence. Malgré les restrictions physiques, le Covid-19 a rapproché beaucoup d'entre nous et nous a contraint à chercher de nouvelles façons de nous socialiser, de travailler ensemble et de s'ouvrir à l'autre. Nous avons vu la réaction courageuse de celles et ceux qui luttent contre cette pandémie dans les centres médicaux et les hôpitaux du monde entier et nous sommes conscients des sacrifices que de très nombreuses personnes ont consentis. Les deux tiers du personnel de santé mondial sont des femmes, ce qui les place en première ligne de la pandémie. Cependant, les conditions dans lesquelles nous évoluons et vivons aujourd'hui pendant cette crise présentent également des menaces et des risques plus étendus. Nous ne devons en aucun cas laisser le Covid-19 éroder les progrès accomplis et diminuer l'importance de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Au cours des deux dernières décennies, depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2000, beaucoup a été fait pour mettre en avant l'importance de la résolution et appliquer son agenda. Mais il reste encore des défis de taille à

relever. Lors du dialogue de sécurité qui s'est tenu en mars, j'ai souligné que, 20 ans plus tard, moins des deux tiers des États participants de l'OSCE disposaient d'un plan d'action national. Nous encourageons donc à nouveau tous les États participants qui n'ont pas encore adopté de plan à le faire dès que possible.

Au sein du Comité de sécurité, nous devons approfondir notre compréhension de la dynamique du genre, notamment en ce qui concerne les menaces transnationales dont il a la charge. Nous pourrions ainsi mieux étayer la façon dont nous réagissons à ces menaces. Par exemple, lors de notre réunion du 2 mars, le Comité a examiné l'intérêt suscité par une approche de l'ensemble de la société pour lutter contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Au cours de cette réunion, nous avons entendu parler d'un projet dans les Balkans occidentaux qui mettait en évidence les problèmes spécifiques posés par la radicalisation des femmes. Nous voulons continuer, au sein du Comité, à nous concentrer sur des exemples et des illustrations spécifiques et tangibles de la dynamique du genre et de leur importance pour faire face aux menaces transnationales.

En mars, nous avons accueilli avec satisfaction la création du groupe des femmes dans la première dimension et de la liste des femmes expertes qui s'y rapporte et nous nous félicitons aujourd'hui du lancement du réseau de mentorat. Nous devons tirer profit de cette initiative en veillant à ce que ces femmes expertes soient représentées, autant que possible, aux conférences et aux dialogues de l'OSCE. C'est précisément ce que nous ferons pour le Comité de sécurité. Nous nous réjouissons également d'apprendre que c'est exactement ce que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité a l'intention de faire.

Monsieur le Président,

Nous avons entendu parler précédemment du rôle décisif et précieux que jouent les femmes en Albanie et en Ukraine. En Albanie, nous constatons que le plan d'action national produit des résultats tangibles dans le pays, comme en témoignent les statistiques selon lesquelles 35,4 pour cent des officiers qui ont rejoint l'armée l'année dernière étaient des femmes. En Ukraine, nous apprécions le rôle que les femmes jouent dans la société civile, y compris en tant que militantes des droits de la personne, et en facilitant l'accès à l'aide humanitaire, à l'éducation et aux soins de santé de part et d'autre de la ligne de contact. Nous entendons aussi régulièrement parler du travail remarquable accompli par la Mission spéciale d'observation en Ukraine, notamment par les observatrices.

La participation des femmes est la clé du succès et de la longévité des processus de paix. Ce constat est d'importance non seulement en Ukraine, mais aussi dans toutes les parties de la zone de l'OSCE touchées par le conflit, et à tous les stades du cycle du conflit. En tant qu'organisation, nous devons redoubler d'efforts pour que les femmes soient représentées parmi les médiateurs de l'OSCE, à tous les niveaux et dans les formats pertinents liés aux conflits prolongés. Il nous appartient de tirer pleinement parti d'outils tels que le programme de l'OSCE relatif à l'inclusion des femmes pour des processus de paix plus efficaces et d'inviter davantage de femmes médiatrices à la table des négociations. C'est également le cas pour les observatrices.

En tant que Président du Réseau MenEngage de l'OSCE, je continuerai à mieux faire connaître le rôle et l'influence que nous pouvons tous exercer pour dénoncer les inégalités et

mettre fin à la violence fondée sur le genre. La parité entre les sexes à tous les niveaux d'emploi au sein de l'OSCE, une action vigoureuse contre la discrimination fondée sur le genre et une approche de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel sont autant d'initiatives qui doivent être mises en œuvre et que nous devons tous soutenir par des mesures et des actions concrètes. Enfin, nous devons mettre un terme, collectivement, à l'exploitation et aux abus sexuels, où qu'ils se produisent et quand ils se produisent. Les représentants du réseau MenEngage sont heureux de s'associer à la déclaration que les ambassadrices feront plus tard dans la journée.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je tiens à rappeler que nous avons récemment commémoré le 75<sup>e</sup> anniversaire de la journée de la victoire en Europe mais qu'il ne faudrait pas oublier le rôle important que les femmes ont joué dans cette victoire, notamment en première ligne, et leur apport fondamental dans la reconstruction de nos sociétés et de nos pays après le conflit. La Seconde Guerre mondiale a donné un élan au changement social et à la lutte pour ce que nous appelons aujourd'hui l'égalité de genre. Pourtant, trois quarts de siècle plus tard, ces inégalités et cette discrimination persistent toujours dans l'espace de l'OSCE. Nous devons donc continuer à encourager le changement et à nous y attaquer de front.

À cet égard, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU nous concerne tous. Il s'agit en effet de paix et de sécurité inclusives, de prise en compte de perspectives et de façons de penser différentes. Il s'agit de veiller à ce que les efforts visant à prévenir les conflits, à y faire face et à les résoudre prennent en considération les besoins de l'ensemble de la société. Fondamentalement, il est essentiel de parvenir à un espace de l'OSCE plus pacifique, prospère et démocratique.

Je vous remercie une fois de plus d'avoir mis l'accent sur ce sujet important. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil Permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 4

FRENCH  
Original: GERMAN

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Monsieur le Président,

L'Allemagne soutient pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne mais souhaiterait ajouter quelques remarques supplémentaires à titre national.

Nous tenons à remercier la Présidence ukrainienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et la Présidence albanaise de l'OSCE pour le choix des thèmes de notre séance d'aujourd'hui.

L'Allemagne est l'un des principaux donateurs de la Bourse de l'OSCE pour la paix et la sécurité.

Ce programme, qui est mis en œuvre cette année pour la troisième fois, contribue à promouvoir la pleine participation des femmes aux processus de prise de décisions, de planification et de mise en œuvre de la politique de sécurité.

Nous nous félicitons également de la récente publication de l'étude de l'Organisation sur la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région de l'OSCE, qui met en évidence les grandes tendances et les principaux enjeux.

Nous sommes favorables à l'objectif de la Présidence albanaise qui est de donner un nouvel élan aux travaux de l'OSCE visant à renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la réconciliation.

À cette fin, l'Allemagne attache une grande importance à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous avons donc l'intention de mener un dialogue de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dès cet automne, sous notre Présidence du FCS, en étroite coordination avec la Présidence albanaise de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour cette année particulière, nous avons prévu de faire le point sur la situation, de célébrer les succès obtenus jusqu'à présent et d'élaborer une ligne de conduite pour l'avenir. Nous voulions profiter de cet anniversaire pour attirer l'attention sur les femmes, la paix et la sécurité et nous concentrer encore davantage sur la mise en œuvre.

Or, depuis le printemps de cette année, nous consacrons beaucoup de temps à la pandémie de Covid-19, qui a particulièrement touché les femmes sur le plan social et économique.

Dès lors, il nous revient non seulement de créer un nouvel élan à l'occasion de cet événement, mais aussi de trouver des solutions aux nouveaux problèmes posés par le Covid-19 à la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

À cette fin, l'Allemagne contribue à hauteur de 2,5 millions de dollars des États-Unis au Fonds humanitaire et de paix pour les femmes dans le cadre de la fenêtre d'attribution de fonds d'urgence pour le Covid-19. Elle verse également une contribution de 300 millions supplémentaires pour aider les personnes particulièrement vulnérables dans les crises humanitaires.

Il ne faudrait pas, cependant, que ces initiatives nous fassent perdre de vue la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. En effet, malgré nos efforts, les obstacles à la pleine participation des femmes aux processus de paix demeurent, tout comme la violence sexuelle à l'égard des femmes dans les régions en conflit.

En conséquence, permettez-moi de vous expliquer la voie que nous pensons devoir suivre pour lever les obstacles les plus sérieux :

Premièrement, nous devons nous attaquer au déficit de mise en œuvre et au sous-financement du programme. En avril 2019, nous avons organisé, en collaboration avec le Royaume-Uni et ONU-Femmes, une manifestation au cours de laquelle plus de 75 États Membres et organismes de l'ONU ainsi que des organisations non gouvernementales internationales se sont engagés à prendre 400 mesures au total pour faciliter la mise en œuvre. En mai 2019, l'Allemagne a décidé de verser, à titre volontaire, un montant de plus de 80 millions d'euros destiné à des projets humanitaires visant à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Deuxièmement, nous devons créer des communautés d'action et resserrer les liens entre la société civile, les États et les organisations. C'est pourquoi, dès le début, l'Allemagne a soutenu le réseau des points de contact pour les femmes, la paix et la sécurité ainsi que le réseau des femmes africaines dirigeantes. L'année dernière, nous avons également lancé le réseau de femmes germano-latino-américaines UNIDAS.

Troisièmement, la société civile joue un rôle décisif dans la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité car ses réseaux sont particulièrement bien implantés sur le terrain. La société civile est la première à connaître les restrictions, la violence et la répression. L'Allemagne s'engage à protéger et à soutenir les femmes qui militent pour la paix et défendent les droits humains, en s'appuyant sur des projets réalisés

avec des organisations locales, en faisant intervenir ses missions à l'étranger et en créant des réseaux régionaux de militantes actives dans ce domaine.

Quatrièmement, il est particulièrement important de renforcer notre coopération et de réaffirmer notre volonté politique.

L'Allemagne estime que le programme pour les femmes, la paix et la sécurité constituera une priorité pendant son mandat de membre non-permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous préconisons l'intégration cohérente de ce programme dans tous les processus pertinents du Conseil de sécurité.

Rappelons que c'est à l'initiative de l'Allemagne que la résolution 2467 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée en avril 2019. Ce document vise à renforcer la responsabilité des auteurs de violences sexuelles et fondée sur le genre et intègre une approche centrée sur les survivants dans le programme.

La période que nous traversons actuellement est particulière. Nous sommes en effet confrontés à une tendance plus forte à l'unilatéralisme et nous devons contrecarrer le « recul » des droits humains, en particulier les droits des femmes. Nous avons donc besoin d'un message fort et uni et d'une action commune.

L'Allemagne a lancé l'Alliance pour le multilatéralisme dans le but de renforcer et de soutenir le système multilatéral, qui est le fondement d'un ordre mondial juste et fondé sur des règles.

Monsieur le Président,

L'Allemagne continuera de soutenir la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, tant au sein de l'ONU que de l'OSCE. Il est grand temps que nous tenions la promesse que nous avons faite aux femmes et aux filles des régions du globe touchées par les conflits lorsque nous avons adopté la résolution 1325.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 5

FRENCH  
Original : RUSSIAN

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a inscrit la question des « femmes, de la paix et de la sécurité » à son ordre du jour. Au cours de cette période, des progrès importants ont été accomplis pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits armés et dans la reconstruction après les conflits.

Nous tenons également à souligner qu'en ce qui concerne la mise en œuvre des buts et des objectifs de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, la fonction de coordination reste incontestablement du ressort de l'ONU et que nous ne devrions pas reproduire inutilement ses efforts. Il est essentiel que les mesures visant à élaborer des approches globales dans ce domaine tiennent compte de la nature spécifique de chaque situation de conflit et que l'inclusion d'aspects liés au genre ne devienne pas une fin en soi. Nous devons également garder à l'esprit que la responsabilité première de la protection des femmes à tous les stades d'un conflit armé incombe aux gouvernements nationaux.

Ces dernières années, notre Organisation a fait des progrès significatifs dans la promotion de l'égalité entre les sexes, notamment par l'adoption du plan d'action correspondant en 2004. Mais des problèmes subsistent. Nous sommes convaincus que, dans les circonstances actuelles, il est nécessaire de se concentrer avant tout sur la création de conditions égales pour les femmes et les hommes afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. À cet égard, il est primordial que la promotion des femmes et des hommes dans un milieu professionnel soit déterminée par le niveau de leurs connaissances, de leur expérience et de leur engagement, et que l'intégration de la dimension de genre dans les activités des programmes et des projets de l'OSCE soit fondée sur les principes de bon sens et de nécessité.

Nous avons souligné à maintes reprises que la concrétisation de l'égalité entre les sexes est un objectif important, mais que sa mise en œuvre – tant au sein des structures de l'Organisation que dans les États participants – ne devrait pas se concentrer uniquement sur des chiffres.

En ce qui concerne l'importance de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, nous constatons que le fait de s'occuper des tâches liées à la question des femmes, de la paix et de la sécurité ne saurait remplacer l'ensemble des engagements pris par chaque État pour assurer l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

Nous continuons de penser que les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ne peuvent pas être utilisés comme outil d'évaluation des politiques de promotion de la femme dans les différents pays. Ces plans peuvent être élaborés sur une base volontaire par les États qui sont impliqués dans un conflit armé ou dans la reconstruction après un conflit.

En Fédération de Russie, par exemple, il n'existe pas de plan de ce type mais les conditions nécessaires existent pour que les femmes puissent réaliser pleinement leur potentiel en tant que participantes actives à la vie publique et politique.

Les femmes jouent un rôle crucial dans les forces armées russes. Aujourd'hui, environ 45 000 femmes servent dans tous les services et branches des forces armées sur une base contractuelle et occupent 150 fonctions différentes. En outre, plus de 315 000 femmes travaillent dans la fonction publique, dans des unités militaires et dans des organisations subordonnées. Il convient de noter, en particulier, la contribution décisive des femmes médecins et infirmières militaires russes à la lutte contre le terrorisme international dans le cadre des missions déployées dans les « points chauds » du globe.

Récemment, l'intérêt des femmes pour le service dans l'armée russe s'est sensiblement accru en raison du prestige croissant du service militaire, de l'amélioration du soutien financier, des prestations de sécurité sociale et de la possibilité de recevoir une éducation dans des conditions plus favorables.

Monsieur le Président,

Dans le contexte actuel, la nécessité d'accorder une plus grande attention aux droits économiques et sociaux des femmes, dont la situation pourrait se dégrader considérablement en raison de l'augmentation des coûts économiques de la redoutable pandémie de coronavirus, ne peut pas non plus être sous-estimée. Il est important d'éliminer les restrictions et les pratiques discriminatoires sur le lieu de travail. La mission des États est de donner aux femmes la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La lutte contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris la protection adéquate des femmes pendant les conflits, demeure également d'une importance primordiale. Malgré les efforts considérables déployés, les femmes continuent d'être victimes de diverses formes de violence et de perdre la vie et leur santé pendant les conflits.

Nous sommes prêts à poursuivre notre contribution au débat qui se tient sur les plateformes internationales pertinentes concernant les moyens d'améliorer la situation des femmes, de défendre leurs droits fondamentaux et d'assurer leur participation effective aux processus de paix.

Merci de votre attention.





---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**

Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE**

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

La France soutient pleinement la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Nous souhaiterions néanmoins ajouter quelques éléments à titre national.

La France se réjouit d'accueillir M<sup>me</sup> Olta Xhaçka, Ministre de la défense d'Albanie, M<sup>me</sup> Tetiana Kovalchuk, vice-ministre des Affaires internes d'Ukraine et M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Melanne Verveer, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE sur le genre, au Dialogue de sécurité de ce jour et les remercie chaleureusement pour leur présentation de qualité. Nous sommes convaincus des bénéfices de l'échange d'expériences et espérons que les débats à venir sauront en tirer le plus grand profit.

Le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptait la résolution 1325 et faisait de la participation des femmes dans la résolution des conflits et le maintien de la paix l'une de ses priorités. Depuis, neuf autres résolutions ont été adoptées, toutes destinées à améliorer et renforcer la reconnaissance de la place particulière des femmes dans les conflits, en encourageant à ce qu'un accent soit mis sur la prévention, la protection, le maintien de la paix et appelant à lutter contre les violences sexuelles dans les conflits. Les missions de maintien de la paix des Nations unies ont montré que la présence de femmes militaires contribue à renforcer significativement la confiance des communautés et à mieux définir leurs besoins en matière de protection. La mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » doit permettre un renforcement mutuel des piliers « paix et sécurité » et « droits de l'Homme » des Nations unies. Membre permanent du Conseil de Sécurité, la France est pleinement engagée pour la mise en œuvre de cet agenda, décliné dans deux plans d'action depuis 2010. Cinq domaines d'action ont été identifiés : la participation des femmes à la gestion des situations de conflit et de post-conflit, la protection des femmes contre les violences et protection des droits des femmes dans les périodes de conflit et post-conflit, la lutte contre l'impunité mais également la prévention par la sensibilisation et la promotion de l'agenda « Femme, Paix et Sécurité » à l'échelon national, régional et international.

En 2019, la France a souhaité tirer profit des présidences du G7 et du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour faire avancer l'agenda Femmes, paix et sécurité. L'accent est mis dans ces deux enceintes sur deux aspects de l'agenda : la participation effective des

femmes dans la construction de la paix d'une part, et la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes d'autre part.

S'agissant des Nations Unies, la réunion du Conseil de sécurité en format Arria le 13 mars 2019, sur l'agenda « femmes, paix et sécurité » et co-organisée avec l'Allemagne, a été consacrée aux inégalités entre femmes et hommes dans la participation aux processus politiques », avec un focus sur le Sahel.

Dans le cadre de la Présidence française du G7, l'agenda « Femmes, paix et sécurité » a été érigé comme l'un des axes de travail principaux de la filière Affaires étrangères du G7 français avec l'inclusion de l'agenda sous son volet « participation des femmes » et « protection et réinsertion » des victimes de violences sexuelles à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de Dinard et qui a donné lieu à un communiqué spécifique. Le sommet de Biarritz lui-même a intégré cette priorité, en particulier par le soutien apporté au Fonds mondial pour les survivantes de violences sexuelles en temps de conflit, porté par les Prix Nobel Nadia Murad et Denis Mukwege.

La mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » par la France se poursuivra en 2020 et au-delà : l'élaboration d'un 3<sup>ème</sup> Plan national d'action mettant en œuvre les résolutions « Femmes, paix et sécurité » est actuellement en cours. Ce plan assurera la continuité de l'action publique française sur la prise en compte de la place spécifique des femmes dans les conflits.

Enfin, à l'occasion des 25 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la France co-présidera avec le Mexique le Forum Génération Égalité, à Mexico, et à Paris. Organisé à l'initiative d'ONU Femmes et avec la participation de la société civile, ce Forum a été reporté au premier semestre 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Il permettra de faire le bilan des avancées réalisées ces 25 dernières années, mais surtout de tirer les enseignements de cette crise qui a souligné, voire renforcé, les inégalités femmes-hommes persistantes et mis en exergue la fragilité des acquis obtenus depuis 25 ans.

Monsieur le Président,

Des progrès certains ont été réalisés sur ces questions ces dernières années. Les efforts doivent néanmoins être poursuivis et encouragés à l'échelle régionale. L'OSCE et son Forum pour la Coopération en matière de Sécurité représentent de formidables plateformes de discussion et des leviers d'action sérieux, qu'il nous appartient d'exploiter plus intensément. La participation des femmes à tous les niveaux de décision, et en particulier au secteur de la sécurité est une évidence ; notre coopération doit l'être tout autant.

Je vous remercie et je vous prie de joindre cette déclaration au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 7

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du PC**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION KAZAKHE**

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous voudrions remercier la Présidence ukrainienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité et la Présidence albanaise en exercice de l'OSCE d'avoir programmé ce dialogue de sécurité sur le thème essentiel de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, dont le 20<sup>e</sup> anniversaire est célébré cette année dans le monde entier.

Je tiens également à remercier nos distinguées oratrices invitées pour la qualité de leurs exposés.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a changé la façon dont la communauté internationale envisage le rôle des femmes dans les opérations de soutien de la paix et les interventions politiques et militaires, ainsi que dans la sécurité mondiale et la société en général. La résolution 1325 est un cadre juridique international qui fait date dans la mesure où elle a été le premier instrument de ce type à souligner non seulement l'impact disproportionné de la guerre sur les femmes, mais aussi la contribution essentielle qu'elles peuvent apporter et apportent effectivement à la prise de décision politique, à l'alerte précoce, à la diplomatie préventive, à la médiation, aux accords de paix, à la prévention et au règlement des conflits, à la gestion des situations de crise ainsi qu'à la promotion de la cause de la paix durable.

Nous voudrions rappeler qu'en décembre 2013, le Kazakhstan, aux côtés de l'Autriche, de la Finlande et de la Turquie, a coparrainé un projet de plan d'action à l'échelle de l'OSCE axé sur les femmes, la paix et la sécurité, qui visait à améliorer nos outils pour mettre en œuvre les engagements pris dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Je tiens à souligner que le Kazakhstan est déterminé à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et des résolutions et documents de l'ONU qui s'y rapportent. Depuis l'indépendance en 1991, la politique kazakhe vise à fournir un soutien législatif aux femmes. Le Kazakhstan a ratifié plusieurs grands traités internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, la Convention sur les droits politiques des femmes, la Convention sur la nationalité des femmes mariées, six conventions de l'Organisation internationale du travail ainsi que le Programme 2030 pour le développement durable. Le Kazakhstan a été le premier pays d'Asie centrale à créer une entité nationale pour promouvoir l'égalité des genres, à savoir la Commission nationale pour les femmes, la famille et la politique démographique.

Actuellement, plus de 20 000 femmes servent dans les forces de l'ordre et l'armée kazakhes (12 000 et 8 000 respectivement). Des femmes de l'armée kazakhe participent à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) en tant qu'observatrices militaires.

Le Kazakhstan s'est engagé à assurer le développement économique durable et sûr de l'Afghanistan, pays partenaire de l'OSCE. Nous croyons fermement qu'il est impossible de construire un État stable sans éducation. En 2010, le Kazakhstan a donc lancé un programme de bourses d'études financé à hauteur de 50 millions de dollars des États-Unis pour permettre à des étudiants afghans d'étudier dans des établissements d'enseignement supérieur kazakhs.

En outre, le 18 octobre 2019, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, en coopération avec l'Union européenne et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont lancé un autre programme visant à offrir une formation et un enseignement supérieur à plusieurs dizaines de femmes afghanes dans des universités kazakhes et ouzbèkes au cours des cinq prochaines années.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 8

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Les États-Unis accueillent chaleureusement la Ministre albanaise de la défense, la Vice-Ministre ukrainienne de l'intérieur et la Représentante spéciale de la Présidence en exercice de l'OSCE pour les questions de genre à la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent de l'OSCE, sous l'égide des présidences ukrainienne et albanaise.

Le thème examiné aujourd'hui, à savoir les femmes, la paix et la sécurité, arrive à point nommé, non seulement parce que nous célébrons le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, mais aussi parce que l'autonomisation, l'inclusion et la participation concrètes des femmes ainsi que la sécurité et la protection des femmes et des filles sont essentielles à une sécurité globale. Vos déclarations nous ont fourni de nombreux éléments de réflexion et d'action pour faire progresser l'autonomisation et la pleine participation des femmes.

Il y a vingt ans, le Conseil de sécurité a affirmé que la paix et la sécurité étaient plus durables lorsque les femmes étaient pleinement investies dans tous les aspects du cycle des conflits, tels que l'alerte précoce, la prévention, la gestion et la résolution des crises ainsi que le relèvement après les conflits. En 2004, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté un plan d'action, fondé sur le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dans lequel il chargeait les États participants de promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits et le rétablissement de la paix. Depuis, le Conseil de sécurité a adopté neuf autres résolutions visant à promouvoir l'inclusion des femmes et leur participation concrète à la prise de décision tout au long du cycle des conflits, ainsi qu'à garantir la sécurité et la protection des femmes et des filles contre la violence sexiste.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 et des autres résolutions ultérieures, ainsi que des engagements pris par l'OSCE, il reste beaucoup à faire. Il ressort de la récente étude menée par l'OSCE sur l'exécution du programme sur les femmes, la paix et la sécurité que 60 % des États participants disposent de plans d'action nationaux. Bien que cela constitue sans aucun doute une avancée, cela signifie également que vingt ans après l'adoption de la résolution 1325, 40 % des États participants ont encore un travail important à accomplir.

Nous devons renforcer notre détermination et redoubler d'efforts en vue de garantir l'égalité des genres et l'inclusion des femmes dans tous les aspects de notre programme de paix et de sécurité. Le Secrétariat de l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ont mis au point un ensemble remarquable d'outils pour aider les États participants à s'acquitter de leurs engagements. La réforme du secteur de l'égalité de genre et de la sécurité du BIDDH, le manuel du Secrétariat sur l'intégration des femmes dans les opérations militaires, sa toute dernière boîte à outils sur l'inclusion des femmes dans les processus de paix efficaces et les réseaux de mentorat de l'OSCE ne sont que quelques-uns de ces outils. Mais il nous reste encore beaucoup à faire.

L'action de l'OSCE est particulièrement efficace lorsqu'elle s'inspire de l'exemple et de la volonté politique des États participants. Il incombe à chacun de nos pays de promouvoir l'égalité de genre dans les domaines de la paix et de la sécurité, tant sur le plan intérieur que dans nos diverses relations bilatérales et multilatérales. Pour notre part, le Congrès des États-Unis a adopté la loi de 2017 sur les femmes, la paix et la sécurité, faisant des États-Unis le premier pays au monde à disposer d'une législation complète sur les femmes, la paix et la sécurité et donnant force de loi aux efforts menés par notre nation en vue de promouvoir la participation concrète des femmes aux processus de sécurité dans le monde. L'administration Trump a publié la Stratégie américaine sur les femmes, la paix et la sécurité en juin 2019. Cette approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics est conforme aux principaux éléments de la stratégie de sécurité nationale des États-Unis, dans laquelle les femmes sont considérées comme des agents de changement positif et durable pour prévenir et résoudre les conflits, lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et établir la paix et la stabilité après les conflits. La stratégie vise à accroître la participation concrète des femmes aux processus décisionnels liés aux conflits et aux crises et à promouvoir la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles.

Au sein du Ministère de la défense des États-Unis, depuis 1951, le Defense Advisory Committee on Women in the Services présente au Ministre de la défense des rapports annuels qui contiennent des conseils et des recommandations sur le recrutement, la rétention, l'emploi, l'intégration, le bien-être et le traitement des femmes dans les forces armées. Sur plus d'un millier de recommandations, environ 98 % ont été totalement ou partiellement adoptées.

La vice-amirale Lisa Franchetti dirige actuellement la sixième flotte de la marine américaine. Alors qu'elle n'avait pas pu servir sur les navires de combat lorsqu'elle a rejoint la marine américaine il y a 35 ans, elle est aujourd'hui devenue, grâce aux possibilités qui s'offrent de plus en plus aux femmes, commandante de flotte et responsable de toutes les forces navales des États-Unis en Europe. « Chaque jour, je me réveille en pensant à toutes possibilités qui s'offrent à nous aux États-Unis, et je veux veiller à ce que cela ne change pas », a déclaré Franchetti. « C'est ce qui me motive pour servir mon pays ».

Monsieur le Président,

Women in the First Dimension, MenEngage et Network of Female Ambassadors sont autant d'initiatives informelles louables menées par l'OSCE qui témoignent de la volonté de renforcer la participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité. Nous nous félicitons des efforts déployés par Women in the First Dimension en vue d'assurer une représentation

égale dans les travaux du FCS et de lancer un réseau de mentorat consacré aux professionnelles de la sécurité.

Nous attendons avec intérêt de commémorer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes et la paix et la sécurité et de faire le point des progrès que nous avons accomplis dans ce domaine. Nous attendons également avec intérêt d'intégrer les résultats de la Conférence d'examen de l'égalité entre les sexes pour faire avancer les travaux essentiels menés par l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité au cours des 20 prochaines années.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 9

FRENCH  
Original: SPANISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Je tiens également à vous remercier sincèrement d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de la séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, ainsi que tous les intervenants pour leurs précieuses contributions. Tous sont conscients qu'il est essentiel de continuer à œuvrer de manière coordonnée à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions adoptées ultérieurement sur les femmes, la paix et la sécurité.

Cette année, nous célébrons le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 dans une situation extraordinaire. La crise du Covid-19 souligne la fragilité des progrès réalisés et nous rappelle l'immense chemin qu'il nous reste à parcourir pour faire avancer le programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité d'une manière qui soit conforme à nos engagements et objectifs. Aujourd'hui, nous avons un nouveau défi à relever pour honorer la lettre et l'esprit de la résolution 1325 : prendre en compte les effets considérables de la pandémie sur les plus vulnérables dans les circonstances les plus défavorables. Nous ne pouvons pas nous isoler de la réalité qui nous entoure, ni dissocier l'objet de nos préoccupations et de nos actions des questions qui les touchent directement. Au moment où nous célébrons le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325, nous devons prendre en compte le programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans nos réflexions sur la façon dont nous voulons faire face à la crise du Covid-19.

Ce défi représente assurément une chance. L'élaboration du programme sur les femmes, la paix et la sécurité nous permet d'observer un changement fondamental : les femmes qui étaient considérées comme des victimes des conflits armés et, en particulier, de la violence sexuelle en situation de conflit, sont désormais considérées comme des acteurs essentiels de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que de la reconstruction postérieure. La participation et le rôle moteur des femmes sont essentiels pour mettre en œuvre efficacement le programme sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que pour faire face aux effets de la pandémie dans les situations de conflit. La crise du Covid-19 nous rappelle l'impérieuse nécessité de faire progresser l'autonomisation des femmes sur tous les



fronts et dans tous les domaines, non seulement pour une question de justice et d'égalité, mais aussi d'efficacité.

À cet égard, je voudrais mentionner brièvement deux initiatives menées en faveur de l'application de la résolution 1325 qui revêtent une importance particulière pour la délégation espagnole.

Le premier est le réseau des points de contact pour les femmes, la paix et la sécurité, qui était l'un des engagements annoncés par l'Espagne lors du débat ouvert de haut niveau en 2015. Lancé en 2016, le réseau compte plus de 80 membres, dont l'OSCE. Coprésidé par le Canada et l'Uruguay, ce réseau opérationnel a prouvé son efficacité dans le domaine de l'échange d'expériences et de la promotion des engagements pris par les États et les organisations en vue d'atteindre les objectifs du programme.

À l'occasion de la réunion du réseau des points de contact tenue en septembre 2019 à New York, l'Espagne et la Finlande ont lancé l'initiative conjointe « Engagements 2025 » pour assurer la participation effective des femmes dans les processus de paix. Nous sommes convaincus que cette initiative, à laquelle dix États ont adhéré jusqu'à présent, peut servir de plan de route pour assurer la participation effective des femmes aux processus de paix, compte tenu notamment des perspectives créées par l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

En outre, je tiens à rappeler que cela fait 30 ans que les femmes ont rejoint les forces armées en Espagne et que, depuis son entrée en vigueur, la loi 17/99 sur le régime applicable au personnel des forces armées garantit la pleine égalité entre les hommes et les femmes sans aucune limitation et l'accès total des femmes à tous les corps, grades et affectations.

Au 1<sup>er</sup> avril 2020, le nombre de femmes (y compris étudiantes) au sein des forces armées espagnoles s'élevait à 15 583, ce qui représente 12,9 % du personnel militaire actif. La présence moyenne des femmes dans nos forces armées est supérieure à la moyenne des pays voisins, qui est d'environ 11,1 %. Toujours au 1<sup>er</sup> avril 2020, les forces armées espagnoles avaient déployé 177 femmes dans des missions à l'étranger, ce qui représente 7,3 % du personnel militaire déployé dans ce type de missions.

Ces initiatives et engagements attestent de l'importance que l'Espagne attache au respect et à l'application de la résolution 1325 et des résolutions ultérieures, ainsi que des efforts qu'elle a déployés à cet égard. Il est, aujourd'hui plus que jamais, urgent de mettre en œuvre le programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

Merci beaucoup.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**

Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE**

Chers présidents,  
Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à remercier les présidents ukrainien et albanais d'avoir organisé la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent qui se tient aujourd'hui sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité. Nous remercions également les orateurs invités de haut niveau de leurs précieuses contributions.

La Bulgarie s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne ainsi qu'à la déclaration du Liechtenstein au nom du groupe Women Ambassadors and Representatives. Je voudrais toutefois vous faire part de quelques nouvelles et réflexions à titre national.

L'année 2020 marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, il est essentiel de faire le point sur le chemin parcouru pour exploiter pleinement le rôle moteur que les femmes peuvent utilement exercer au service de la paix et de la sécurité. Les enseignements retenus devraient également être utilisés et mis en commun afin de définir la manière dont nous pouvons relever le défi mondial du Covid-19.

La séance du jour est l'occasion de placer une fois de plus l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres et le rôle précieux dévolu aux femmes dans le domaine de la sécurité au centre de notre débat politique au sein de l'OSCE. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer chaleureusement le réseau Women in the First Dimension qui a été lancé en mars ; aucun doute ne devrait et ne peut subsister quant au rôle déterminant que les femmes jouent dans les processus multilatéraux, à quelque niveau que ce soit.

Chers présidents,

Étant donné que la responsabilité de la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité incombe au premier chef à chaque État, j'ai le plaisir d'annoncer qu'en mars 2020, la Bulgarie a adopté son premier plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, pour la période 2020–2025. Bien que le processus ait pris un certain temps pour des raisons administratives, il a permis de mobiliser diverses parties prenantes et de mener un large éventail de débats, ce qui a confirmé que l'énergie générée et les partenariats établis au

niveau national et international livraient de nombreux enseignements. Je voudrais ici saluer le partenariat que nous avons établi avec la République d'Irlande et les conseils importants que nous avons reçus de ce pays.

Le Plan d'action national appuie tous les efforts déployés en vue de garantir la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux, de la prévention des conflits au relèvement après les conflits, la paix et la sécurité, et toutes les mesures visant à prévenir et à éliminer la violence sexuelle en situation de conflit. L'autonomisation des femmes et des jeunes filles et la suppression des obstacles à leur participation concrète à tous les aspects de la vie font partie intégrante d'une paix et d'un développement durables.

À cet égard, de nombreux progrès ont été réalisés au niveau national au sein du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur, y compris de la police. Néanmoins, il nous reste encore beaucoup à faire pour accomplir notre volonté affichée d'élaborer des politiques concrètes, ce à quoi nous sommes pleinement attachés. Entre-temps, les dialogues comme celui d'aujourd'hui revêtent une importance capitale pour poursuivre nos efforts coordonnés.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/64  
20 May 2020  
Annex 11

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**77<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 64 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Chers collègues,  
Distingués intervenants,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je voudrais commencer par remercier les distingués orateurs de leurs contributions précieuses et instructives au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette résolution reste une référence et nous donne à tous l'occasion d'apporter des contributions réelles et durables à notre sécurité collective. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour saisir ensemble cette occasion.

Dans l'esprit du dialogue de sécurité tenu ce jour, je voudrais rappeler la Décision n° 10/14 sur les ALPC et le SMC, dans laquelle le Conseil ministériel réuni à Bâle a chargé le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de procéder à des échanges de vues et d'informations ainsi que de meilleures pratiques, à titre volontaire et s'ils relèvent du mandat du FCS, au sujet des incidences des ALPC illicites sur les femmes et les enfants de même qu'au sujet de la création de chances égales pour une participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre pour lutter contre les ALPC illicites. Par la suite, dans sa Décision n° 10/17 sur les ALPC et les SMC, le Conseil ministériel réuni à Vienne a chargé le FCS de continuer à échanger des vues et des informations ainsi qu'à mettre en commun les meilleures pratiques, à titre volontaire et si cela relève du mandat du FCS, sur a) l'impact que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée d'ALPC et de SMC a sur les femmes et les enfants, et b) la création de chances égales pour les femmes de participer aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre pour lutter contre les ALPC illicites et s'agissant des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC.

En 2018, lors de la première Réunion biennale de l'OSCE pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, les participants ont constaté que

l'Organisation devait renforcer ses normes, pratiques optimales et mécanismes relatifs aux ALPC et aux SMC afin de mieux répondre aux défis actuels et émergents, et de prévenir, combattre et éliminer le détournement des ALPC et des munitions conventionnelles. Ils ont recensé un certain nombre de domaines qui pouvaient être améliorés et approfondis, parmi lesquels l'intégration des aspects liés à l'égalité des genres dans les guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles.

Le Groupe informel d'amis sur les ALPC et les SMC a pris dûment note de ces décisions prises par le Conseil ministériel et des recommandations formulées par les États participants, ainsi que des recommandations figurant dans l'étude comparative des manuels de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les ALPC et les munitions conventionnelles réalisée en 2018, notamment celles concernant l'ajout d'un énoncé sur les questions de genre dans les guides des meilleures pratiques actualisées.

Les travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les munitions conventionnelles se poursuivent à un rythme soutenu. Je suis heureuse de constater que quatre projets de mise à jour des guides des meilleures pratiques sont actuellement examinés par le groupe restreint d'experts et les opérations de terrain de l'OSCE, et que le projet de mise à jour du Guide des meilleures pratiques sur la neutralisation des ALPC est à l'ordre du jour du Groupe de travail A du FCS. J'espère que celui-ci sera approuvé par tous les États participants en temps voulu. Je félicite les États qui y participent activement et j'invite les autres à se joindre à ces efforts.

Pour conclure, je recommande vivement aux États participants d'envisager d'intégrer les aspects liés au genre, le cas échéant, lors de la mise à jour et de la révision de ces documents et de tous les autres documents de l'OSCE.

Un important corpus de travaux de recherche a montré qu'une plus grande participation des femmes aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques conduisait à de meilleurs résultats, notamment à réduire les niveaux de conflit et de violence, à accroître la prospérité et à prolonger la durée des accords de paix. Nous avons la possibilité de construire des sociétés plus équitables pour tous, tant les femmes et hommes que les garçons et les filles.

Chers collègues,

Permettez-moi d'exprimer mon soutien à toutes les initiatives, y compris les réseaux informels, qui appuient la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au sein de l'OSCE, tels que les réseaux Women in the First Dimension, MenEngage et Women Ambassadors and Representatives, et de leur souhaiter beaucoup de réussite dans tous les travaux qu'ils entreprennent.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.